



Réunion du 07 Octobre 2025 au siège du District de Football de la Haute-Vienne.

PV N. 08

PRÉSIDENT DE SEANCE : ALEXANDRE VOISIN

PRÉSENTS : TIMOTHEE JOHNSON, JEAN-LOU WEBER, NICOLAS SAUVANAUD, ISABELLE BERSOUX, OLIVIER FRACHET

ABSENT EXCUSE : KILIAN AUTIER

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de l'article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A et 188 et 190 des règlements généraux de la FFF.

Ce délai est réduit à 2 jours francs pour les matches de Coupe et Challenge ainsi que lors des 4 dernières rencontres de championnat (Art 30 des règlements de la L.F.N.A) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la F.F.F.

La commission rappelle à toutes les équipes que l'utilisation de la FMI est obligatoire pour vos feuilles de matchs ainsi que la mise en place du carton vert attitude. Seuls les joueurs avec des licences valides sont autorisés à figurer sur la feuille de match et donc à participer aux compétitions officielles

La commission rappelle également que les frais d'arbitrage sont prélevés automatiquement et que vous ne devez donc pas régler les frais d'arbitrage directement à l'arbitre.

La commission rappelle que les changements de date, lieu et heure des rencontres doivent obligatoirement être effectués via FOOTCLUBS au minimum 5 jours avant la rencontre.

La commission des jeunes, dans un impératif de bonne administration des compétitions, est souveraine pour imposer l'inversion automatique d'une rencontre ALLER en cas d'arrêtés municipaux.

Règle de bonne conduite : Dans le cadre d'un forfait survenant le week-end, il est rappelé que le club doit mettre en copie du mail adressé au District, le club adverse et contacter la commission d'arbitrage au 06 24 69 13 84.

Catégorie U18

- **Match N.53999753 du 27/09/2025 à 15h entre FUN 87 HL GJ 21 et J.S VEZERE ARDOISE (poule unique)**

Prévu initialement le 27/09/2025 à 15h au terrain d'honneur RUE GEORGES SAND à MAGNAC-LAVAL, **se jouera le 18/10/2025**, à la même heure au terrain d'honneur RUE GEORGES SAND à MAGNAC-LAVAL.

- **Match N. 53999741 du 04/10/2025 à 15h entre GJ EF PAYS NEXON 21 et J.S VEZERE ARDOISE (poule unique)**

Prévu initialement le 06/09/2025 à 15h au stade ROBERT HERBIN à NEXON, reporté au 04/10/2025, **se jouera le 01/11/2025**, à la même heure au stade ROBERT HERBIN à NEXON (à la suite du tirage de la Coupe GAMBARDELLA).

- **Match N. 53999757 ASPT BRIVE ESA / USA CONDAT SUR VIENNE 2 du 11/10/2025 à 15 h 00**

Ce match se déroulera le même jour, à la même heure sur le terrain de la Plaine de Jeux de Tujac N. 1 à BRIVE.

Catégorie U17

- **Match N.53999867 du 04/10/2025 à 15h30 entre ST JUST LE MARTEL AS et GJ PANAZOL VIGENAL (poule B)**

Suite au mail du club de ST JUST LE MARTEL déclarant forfait pour ce match, la commission enregistre le résultat suivant : **ST JUST LE MARTEL AS : -1 point 0 but – GJ PANAZOL VIGENAL : 3 points 3 buts.**

Le club de ST JUST LE MARTEL sera débité d'un montant de 55€ au titre de son premier forfait (selon relevé des droits financiers).

- **Match N.53999924 du 27/09/2025 à 15h entre LIMOGES LAFARGE J.S 1 et COUZEIX CHAPTELAT U.S 1 (poule D)**

La commission rappelle au club du LIMOGES LAFARGE J.S 1 que la transmission dans les délais de la F.M.I est obligatoire sous peine d'amende.

La commission demande au club de prendre toutes les dispositions pour les prochains matchs.

Catégorie U15

- **Match N.53999961 du 04/10/2025 à 15h entre LIMOGES AVENIR FOOT et EYMOUTIERS A.S (poule B)**

Suite à une erreur lors de la saisie du résultat, la Commission entérine le résultat suivant :

LIMOGES AVENIR FOOT. : 0 point 0 but – EYMOUTIERS A.S : 3 points 4 buts.

Coupe U15

- **Match N.54961945 du 11/10/2025 à 15h entre ISLE J.A 2 et COUZEIX CHAPTELAT US 1 (poule A)**

Prévu initialement le 11/10/2025 à 15h au stade DU GONDEAU à ISLE, **se jouera le même jour, à 17h30** au stade DU GONDEAU à ISLE.

- **Match N.54961947 du 11/10/2025 à 15h entre PAYS AREDIEN FC et LIMOGES LAFARGE JS 2 (poule A)**

Prévu initialement le 11/10/2025 à 15h au stade MARCEL DE LABORDERIE à SAINT-YRIEIX LA PERCHE, **se jouera le même jour, à la même heure, au stade JEANNOT GUILHOT à LADIGNAC-LE LONG.**

Coupe U17

- **Match N.54961919 du 11/10/2025 à 15h entre GJ FCCO/SCS/FEUILLAR et FUH 87 HL GJ (Tour de régul.)**

Prévu initialement le 11/10/2025 à 15h, se jouera le même jour, à la même heure, au stade MARCEL VILLATTE à DOURNAZAC.

- **Match N.54961924 du 11/10/2025 à 15h entre COUZEIX CHAPTELAT U.S 1 et LIMOGES ASPTT 1 (Tour de régul.)**

Prévu initialement le 11/10/2025 à 15h, se jouera le même jour, à la même heure, au stade ADRIEN LACORE à COUZEIX.

- **Match N.54961918 du 11/10/2025 à 15h entre J.A ISLE 1 et RILHAC-RANCON C.A 1 (Tour de régul.)**

Prévu initialement le 11/10/2025 à 15h à ISLE, se jouera le **25/10/2025, à la même heure, au stade RENÉ LEGRAND à RILHAC RANCON** (en raison de l'engagement de la J.A ISLE en coupe Nouvelle-Aquitaine U16 et de l'indisponibilité de son terrain).

Tirage de la Coupe U18 INTERDISTRICTS

Après examen du nombre d'équipes engagées, la Commission décide de considérer le 1er tour de la Coupe U18 INTERDISTRICTS comme **tour de régularisation**.

- **Coupe U18 INTERDISTRICTS** : 13 équipes engagées
 - 10 équipes participeront au tour de régularisation (5 rencontres).
 - 3 équipes seront exemptes.
 - Les 5 vainqueurs de ces rencontres rejoindront les 3 équipes exemptes.
 - Ainsi, **8 équipes** prendront part au prochain tour.

La commission informe que le tirage de la Coupe U18 INTERDISTRICTS a eu lieu ce 7 octobre 2025 au siège du district. Il est consultable uniquement sur le site du District, dans la rubrique « Épreuves ».

WEEK-END FUTSAL

Pour rappel, le week-end Futsal sera organisé à la trêve hivernale. La date vous sera communiquée prochainement.

Obligatoire pour tous les clubs dans les catégories U18 - U15 et U17

PROCHAINE REUNION

- Le Mardi 14 Octobre 2025 à 18h30

CALENDRIER GENERAL

Les calendriers des compétitions ont été diffusés à compter du 22 août 2025.

La Commission reste à la disposition des clubs pour toute demande d'information complémentaire.

La commission est souveraine pour replacer aux dates laissées libres sur ces calendriers, des rencontres qui ne seraient pas jouées (intempéries et cas exceptionnels) aux dates prévues.

Les clubs doivent noter que les calendriers officiels du district sont prioritaires sur tout autre activité annexe organisée par les clubs.

**Le Président de séance
séance Alexandre VOISIN**

**Le secrétaire de
Jean-Lou WEBER**

Procès-verbal validé par Christian PARTHONNAUD, Vice-Président